

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projets de règlement no 436-10, 515-4 et 437-42



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

Aux personnes intéressées, est par la présente donné avis que lors d'une séance tenue le 13 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **436-10**, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 436 AFIN D'IDENTIFIER DEUX NOUVEAUX SECTEURS COMME « ZONE POTENTIELLEMENT EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS FORTEMENT RÉTROGRESSIFS »;**

le projet de règlement numéro **515-4**, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515 AFIN D'AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS;**

et le premier projet de règlement numéro **437-42**, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437.**

- Qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le **3 octobre 2016 à 18 h 30**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.
- Que les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la ville au www.ndip.org. (Vie démocratique/Réglementation/Projets de règlement).
- Que les projets de règlement **436-10** et **515-4** ne sont pas soumis à la procédure d'approbation référendaire et concernent l'ensemble du territoire.
- Que le projet de règlement **437-42** est soumis à la procédure d'approbation référendaire et concerne l'ensemble du territoire.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 15 septembre 2016.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
